

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



1979

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/31/225
S/13303 ✓
7 mai 1979

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Points 3 et 46 de la liste préliminaire^x
POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA TRENTE-
QUATRIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Note verbale datée du 4 mai 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organi-
sation des Nations Unies

Le représentant permanent de la République socialiste tchécoslovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur d'attirer son attention sur le nombre croissant d'appels qui sont lancés, officiellement et officieusement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU, en vue de mettre un terme à la situation absurde qui permet à un simple particulier de faire distribuer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, des documents officiels de l'Organisation dont la teneur est fondamentalement, politiquement et juridiquement hors de propos, en se prétendant "le représentant du Kampuchea démocratique". La Mission permanente de la République socialiste tchécoslovaque s'associe pleinement à ces appels.

Le maintien de cet état de choses est en contradiction flagrante avec la situation actuelle au Kampuchea, dénie les principes du droit international, constitue une ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea et fait subir par ailleurs à cet Etat un traitement discriminatoire sur le plan des relations internationales.

Après des années de souffrances inouïes, le peuple du Kampuchea a renversé la dictature odieuse, sanguinaire et criminelle de la clique Pol Pot-Ieng Sary qui, sous les ordres des dirigeants chinois actuels, menait une politique d'extermination contre son propre peuple et n'était que l'exécutant servile des plans expansionnistes de Pékin en Asie du Sud-Est.

Le Gouvernement Pol Pot n'existe plus et ceux qui se prétendent ses représentants ne représentent qu'eux-mêmes et leurs maîtres chinois.

Le peuple du Kampuchea a placé à la tête de son pays un Conseil populaire de la révolution qui est, en droit comme en fait, le seul organe à détenir et à exercer le pouvoir étatique dans la République populaire du Kampuchea.

Le Conseil populaire de la Révolution de la République populaire du Kampuchea et les autres organes compétents de cet Etat sont habilités à représenter leur Etat dans les relations internationales, y compris à l'Organisation des Nations Unies, et à nommer leurs représentants à cette fin.

La République socialiste tchécoslovaque a été parmi les premiers Etats à reconnaître la République populaire du Kampuchea, comme l'ont fait un certain nombre d'autres Etats qui entretiennent des relations avec le nouveau Gouvernement du Kampuchea, et elle est convaincue que le Conseil populaire de la Révolution de la République populaire du Kampuchea poursuit une politique intérieure démocratique, accorde une attention prioritaire à la reconstruction et au relèvement du pays dans tous les domaines et à l'élimination des conséquences des excès criminels du régime Pol Pot-Iang Sary et de leurs conseillers chinois. Le Conseil populaire de la Révolution s'efforce d'élaborer une politique étrangère pacifique fondée sur les principes du non-alignement et des relations amicales et de bon voisinage avec tous les Etats de la région ainsi qu'avec les pays du monde entier.

Tolérer les activités du prétendu représentant d'un régime Pol Pot-Iang Sary inexistant, non seulement est une atteinte illégale aux intérêts de la République populaire du Kampuchea, mais porte également préjudice au prestige et à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

La Mission permanente de la République socialiste tchécoslovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies compte que la reconnaissance des droits fondamentaux et inaliénables de la République populaire du Kampuchea au sein de l'Organisation des Nations Unies et le respect des principes régissant les activités de l'Organisation permettront de mettre rapidement un terme à la situation actuelle, illégale et discriminatoire et d'assurer la protection des droits légitimes de la République populaire du Kampuchea au sein de l'Organisation.

La Mission permanente de la République socialiste tchécoslovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies prie le Secrétaire général de faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 3 et 46 de la liste préliminaire, ainsi que du Conseil de sécurité.
